

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220701-DEL\_22\_06\_29\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),  
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),  
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),  
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),  
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),  
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),  
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),  
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),  
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),  
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),  
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**PROCÉDURE D'APPEL OFFRE- ATTRIBUTION MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport d'analyse

**Vu** les conclusions de la commission d'appel d'offres en date du 22 juin 2022,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** qu'un marché pour l'entretien des espaces verts a été lancé par la collectivité sous la forme d'un appel d'offre soumise aux dispositions de l'article L2124-2 et suivants relatifs aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 05 novembre 2021 pour une remise des offres fixée au 18 mars 2022 à 12h00.

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offre, accord cadre, s'est déroulée le 22 juin 2022 à 15h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. La décision de la Commission d'Appel d'Offre est communiquée aux membres du Conseil municipal pour validation.

### Classement et attribution

#### Lot N°1 : Espaces secteur Nord-Ouest

Entreprises	Valeur technique (40 points)	Prix (60 points)			Total	Classement
		BPU	DQE	points		
ROBERT PAYSAGE	40 points	842,99 € HT	23 080,39 € HT	41,95	81,95	2
ID VERDE	39 points	869,92 € HT	28 506,12 € HT	35,66	74,66	3
FC PAYSAGE	30 points	598,72 € HT	16 053,68 € HT	60	90	1
NCI PAYSAGE	39 points	897,14 € HT	31 091,53 € HT	33,25	72,25	4

Il est demandé à la commission d'appel d'offres de retenir le classement ci-dessus et d'attribuer le lot n°1 au candidat **FC PAYSAGE** dans le respect du maximum annuel prévu dans le dossier de la consultation. Le soumissionnaire présente l'offre économique la plus avantageuse.

#### Lot N°2 : Espaces secteur Sud-Ouest

Entreprises	Valeur technique (40 points)	Prix (60 points)			Total	Classement
		BPU	DQE	points		
EABS 72	30 points	301,88 € HT	14 811,64 € HT	46,18	76,18	2
ROBERT PAYSAGE	40 points	842,77 € HT	16 292,41 € HT	33,72	73,72	3
ID VERDE	39 points	869,71 € HT	19 191,00 € HT	29,28	68,28	4
FC PAYSAGE	30 points	601,28 € HT	10 263,10 € HT	60	82,53	1
NCI PAYSAGE	39 points	897,14 € HT	21 234,63 € HT	26,80	65,80	5

Il est demandé à la commission d'appel d'offres de retenir le classement ci-dessus et d'attribuer le lot n°2 au candidat **FC PAYSAGE** dans le respect du maximum annuel prévu dans le dossier de la consultation. Le soumissionnaire présente l'offre économique la plus avantageuse.

#### Lot N°3 : Secteur-Est

Entreprises	Valeur technique (40 points)	Prix (60 points)			Total	Classement
		BPU	DQE	points		
ROBERT PAYSAGE	40 points	843,69 € HT	71 500,34 € HT	27,62	67,62	3
ID VERDE	39 points	867,06 € HT	62 175,89 € HT	29,88	68,88	2
FC PAYSAGE	30 points	597,39 € HT	27 007,18 € HT	60	90,00	1
NCI PAYSAGE	39 points	897,14 € HT	71 518,98 € HT	26,98	65,98	4

Il est demandé à la commission d'appel d'offres de retenir le classement ci-dessus et d'attribuer le lot n°3 au candidat **FC PAYSAGE** dans le respect du maximum annuel prévu dans le dossier de la consultation. Le soumissionnaire présente l'offre économique la plus avantageuse.

#### Lot N°4 : La Base de loisirs

Entreprises	Valeur technique (40 points)	Prix (60 points)			Total	Classement
		BPU	DQE	points		
ROBERT PAYSAGE	40 points	843,03 € HT	5 695,92 € HT	55,65	95,65	1
ID VERDE	39 points	869,92 € HT	7 119,90 € HT	46,32	85,32	2
FC PAYSAGE	30 points	598,72 € HT	7 119,90 € HT	51,00	81,00	3

Il est demandé à la commission d'appel d'offres de retenir le classement ci-dessus et d'attribuer le lot n°4 au candidat **ROBERT PAYSAGE** dans le respect du maximum annuel prévu dans le dossier de la consultation.

Le soumissionnaire présente l'offre économique la plus avantageuse.

#### Lot n° 05 – Taille des arbres d'alignement des avenues et de haies

Le lot a été déclaré sans suite pour cause d'infirmité. Une nouvelle procédure avec négociation a été lancée avec les candidats ayant présentés une offre dans le cadre de l'appel d'offres.

**Lot N°6 : Désherbage des surfaces et revêtement à l'aide de vapeur d'eau**

Entreprises	Valeur technique (40 points)	Total	Classement
		BPU	DQE
FC PAYSAGE	30 points	598,72 € HT	23 120,00 € HT

Il est demandé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot n°6 au candidat **FC PAYSAGE** dans le respect du maximum annuel prévu dans le dossier de la consultation.

Le soumissionnaire présente une offre acceptable régulière et appropriée.

*Allotissement et prix du marché*

Les lots suivants sont passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert :

Lot n° 01 – Espaces secteur Nord-Ouest

Lot n° 02 – Espaces secteur Sud-Ouest

Lot n° 03 – Secteur-Est

Lot n° 04 – La Base de loisirs

Lot n° 05- Taille des arbres d'alignement des avenues et de haies

Lot n° 06 – Désherbage des surfaces et revêtement à l'aide de vapeur d'eau.

Aucun minimum de commande ne pourra être imposé au pouvoir adjudicateur durant l'exécution de l'accord-cadre.

Le montant maximum annuel des lots est le suivant :

	Montant maximum annuel H.T	Montant maximum annuel T.T.C
Lot n° 01 – Espaces secteur Nord-Ouest	25 000 €	30 000 €
Lot n° 02 – Espaces secteur Sud-Ouest	15 000 €	18 000 €
Lot n° 03 – Secteur-Est	30 000 €	36 000 €
Lot n° 04 – La base de loisirs	10 000 €	12 000 €
Lot n° 05 – Taille des arbres d'alignement des avenues et de haies	50 000 €	60 000 €
Lot n° 06 – Désherbage des surfaces et revêtement à l'aide de vapeur d'eau	27 000 €	32 400 €
<b>TOTAUX</b>	<b>157 000 €</b>	<b>188 400 €</b>

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'une durée de 4 ans avec les sociétés choisies par la Commission d'Appel d'Offre et à effectuer toutes démarches visant au bon déroulement de ces prestations.

**PREND ACTE** que le montant annuel maximum attribué est de 82 139,88 € (hors lot N°5)

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**